

## Salario

**Chemin de Toretta.** La voie est marquée par des effondrements. La Ville a pris en compte pour sa part les observations et les doléances reçues au service de proximité Allo Mairie, concernant la circulation des camions.

Débroussaillage légal des parcelles en friche. En partenariat avec l'Office de l'Environnement, la Ville procédera au printemps à une campagne d'information et un rappel des règles aux propriétaires concernés, avec mise en demeure de nettoyage des parcelles, si besoin.

La Ville a demandé au Conseil Départemental d'intégrer la création d'un mur de soutènement pour le début du chemin de Toretta lors de la réalisation des travaux de la route du Salario (en cours).

### Actions à venir

250 000 € en 2018 et 2019 vont être consacrés à l'aménagement du chemin de la fontaine et de l'ancien chemin du Salario (réseau pluvial, élargissements, revêtements, murets...)



# AJACCIO

en marche  
Mars 2016  
... Dans votre quartier

## Vues sur cours Grandval, général Leclerc, Casone et Salario



## Les interventions du service espaces verts

### Rognage de souche

- Cours Grandval rognage de la souche du magnolia fait suite à l'abattage de cet arbre qui causait des dégâts au niveau des réseaux souterrains et du soulèvement du trottoir.

- Cours général Leclerc rognage de la souche du sophora (niveau du N° 14) intervention prévue ce vendredi 11 mars 2016.

### Plantations

- Général Leclerc projet de replantation sur la partie comprise entre le 10 et le 16 du cours général Leclerc. Un panel d'arbres sera proposé dans le cadre de ce projet.
- Bd sylvestre Marcaggi suite à une étude phytosanitaire réalisée en 2011, un certain nombre d'arbres vont devoir être abattus et remplacés.



### Palmiers

Le palmier situé sur le boulevard Pascal Rossini et attaqué par le charançon rouge a été mis en sécurité (enlèvement de la tête et des palmes infestées). Le démontage du stipe, le tronc, a été mis en attente afin de respecter le protocole imposé par le Ministère de l'agriculture. L'arrêté du 21 07 2010, stipule que tous déchets issus d'un palmier atteint par le charançon rouge doit être broyé et évacué selon un protocole très stricte. Cette opération sera programmée prochainement. Un autre assainissement selon protocole a été réalisé sur un palmier femelle situé avant la Collectivité Territoriale de Corse.

### Traitement des palmiers du centre ville :

- Les 301 palmiers du centre-ville (place Foch, avenue du 1er Consul, avenue de Paris, boulevard Lantivy, Pascal Rossini, place Miot, place Trottet, parc Berthault) sont traités par endothérapie (injection) cette intervention a débuté en juin 2015, elle se poursuivra au mois de juin 2016. Suite à cette opération, 31 palmiers doivent être assainis (enlèvement des palmes et des tissus infestés par les larves des charançons). L'assainissement sera réalisé par les élagueurs du pôle Entretien et Aménagement des Espaces Verts.

Prolongation de la place Foch réalisée à travers champs, le cours Grandval constitue le nouvel urbanisme d'Ajaccio dessiné par Napoléon. L'avenue impériale, fait le lien dans une parfaite perspective, entre la statue de Napoléon en Premier consul érigée sur la place Foch et la statue de l'Empereur, veillant sur la place d'Austerlitz. Il est pour cela un quartier emblématique de la cité impériale. Si l'on compte quelques commerces (bar, épicerie, presse, boulangerie, traiteur, restaurants), concentrés sur le cours général Leclerc, le quartier qui englobe le Salario, est essentiellement résidentiel. Il possède également dans sa partie Est, le collège et le lycée Fesch ainsi que le complexe sportif Pascal Rossini (piscine et gymnase).

## Les équipements communaux

**L'école.** Ecole élémentaire annexe : 198 enfants, 9 classes, 136 enfants inscrits à la cantine, 139 inscrits aux activités proposées dans le cadre du temps d'activité périscolaire (Tap).

Ecole maternelle annexe : 108 élèves, 4 classes, pas de cantines, accueil périscolaire matin, soir + accueil sans repas jusqu'à 12h15, 57 enfants inscrits au Tap.

Ecole élémentaire annexe : cuisine de production de 120 repas à destination des enfants de l'école.

Cette cuisine appartient à l'ESPE (ex CROUS) - Convention de jouissance à titre gracieux

**Le tennis du Casone.** Surface du bâtiment : 170m<sup>2</sup> - 6 courts de tennis (260m<sup>2</sup>x 6), - 5 en terre battue - 1 en dur.

À l'étage, 1 terrasse avec comptoir. Au rez-de-chaussée, cuisine, WC indépendant, salle de restaurant, coin bar, 2 bureaux, local de rangement

Vestiaire : 65m<sup>2</sup>

- 1 vestiaire indépendant - 1 vestiaire homme avec WC et 4 douches

- 1 vestiaire femme avec WC et 2 douches + local technique  
Près de 90 000 € sont nécessaires pour la mise en accessibilité du site.

### L'Ecole de danse - église anglicane

Les travaux de mise aux normes de l'accessibilité sont estimés à 22 000 € environ.



## Travaux et actions de proximité sur le secteur

### Boulevard Pascal Rossini

Du fait de la grande largeur de l'espace public, il pourrait être envisagé un aménagement en giratoire du carrefour entre la RD 111 et le boulevard sylvestre Marcaggi. Ce projet pourrait être mené par le Conseil départemental de la Corse du Sud.

### Casone

La place d'Austerlitz autrement appelée le Casone a bénéficié une importante opération de nettoyage et de réhabilitation en 2014.  
2018-2020 : Réaménagement paysager du Casone, plus de 200 000€. Réfection des toilettes publiques existantes à l'intérieur du parc.  
2020 : implantation de nouvelles toilettes publiques.

### Rues Gabriel Peri, Miss Campbel, Pompeani, Colomba, Paul Bosc, Pont d'Arcole...

Les interventions de l'EPIU sont multiples sur le secteur. Des travaux de réfection de trottoirs et de chaussées sont également programmés.

#### 2016

- rue Gabriel Peri, 70 000 € seront engagés cette année, travaux envisagés en plusieurs tranches sur 2017, 2018 (trottoirs et éclairage : 190 000€).

- reprise de trottoir suite au rabotage de l'arbre au 14, cours Grandval  
- traitement du carrefour Miss Campbell – Général Leclerc en avril 2016.

#### 2017

- réfection rue Pompeani (trottoirs, réseau pluvial et chaussée) : 220 000 €  
- rue du pont d'Arcole (réfection de l'éclairage)

#### 2018

- plantations boulevard Fred Scamaroni  
- rue Colomba (trottoirs+ éclairage : 180 000€)  
- rue Lena réfection des trottoirs + éclairage public en 2019 (+ de 220 000€)

#### 2019

- travaux de trottoirs rue Paul Bosc  
- Rue Maréchal Ornano. Suite à l'acquisition de machines autonomes permettant l'accès aux rues exigües, la rue a bénéficié d'une opération coup de poing en décembre dernier (décapage, nettoyage au Kärcher...).



## Opérations Coup de poing de propreté

Afin de répondre aux attentes des riverains et commerçants des quartiers, la Propreté Urbaine déploie les grands moyens tous les samedis pour des actions « Coup de poing », dans différents secteurs de la ville. 35 agents mobilisés : Chefs de secteurs, responsables opérationnels, conducteurs de moyens mécanisés, laveuses, aspiratrices, karchers, agents de salubrité, camions de ramassage d'encombrants...



### Outil de proximité ALLO MAIRIE - 04.95.25.95.65

Allo Mairie vous permet de signaler tout type de situation qui pourrait nuire au bien-être, à la santé ou à la sécurité publique (nettoyement, voirie, espaces verts, signalisation, éclairage, stationnement abusif...). Doté d'une nouvelle interface de suivi performante, il permet de centraliser toutes les demandes des usagers et de les transmettre aux directions concernées.

Les demandes d'intervention peuvent se faire en appelant le 04.95.25.95.65 ou en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la ville ([www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)).

### Nouveauté Allo Mairie 2016

Formulaire de suivi accessible depuis l'appli mobile et en numéro gratuit d'ici la fin du mois.

## Mesures de stationnement, de circulation et de ... verbalisation

### Police nationale et municipale en action concertée

Du fait de la signature d'une convention entre la police nationale et la police municipale et de la création d'une direction de la sécurité publique, une professionnalisation de la police municipale est en cours (formation technique et psychologique pour l'armement de la police municipale). La présence plus importante sur le terrain d'agents assermentés permettra de sanctionner plus facilement les infractions au code de la route. Sans compter que les **procès verbaux électroniques** sont désormais effectifs. Enfin, la mise en place, courant 2016, d'une délégation de service public pour la gestion de la fourrière avec un fonctionnement 7 jours sur 7 et 24h sur 24 devrait faciliter la gestion du domaine public routier et permettre de traiter, au-delà du stationnement anarchique, dangereux ou gênant le problème des voitures ventouses. Pour rappel, le montant de l'**amende pour stationnement extrêmement gênant** (trottoirs, passages protégés, places handicapés) est de **135 €**.

### Stationnement modernisé

Avant la saison estivale, le **stationnement payant évolue** afin de faciliter à la fois le « turn over » sur les places de parking payantes et le stationnement pour les résidents et les personnes travaillant en centre-ville. **Le citoyen ajaccien sera le premier bénéficiaire** avec notamment la création d'un tarif « résident ajaccien » sans limitation de zone sur la commune. Modernisation des systèmes de paiements, plus de solutions pour l'usager, des abonnements ajustés aux profils et des économies sur le long terme.

### Stationnement par zones

Zone bleue stationnement limité à 4h00 par jour.

Tarif inchangé : Temps de stationnement 2h00 ou 4h00, prix 1€ ou 2€. Horaires : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sauf dimanche et férié (contre 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00).

### La zone bleue dans le quartier

Stationnement limité à 4h00 par jour.

Tarif inchangé 1,00€ 2,00€, temps de stationnement 2h00, 4h00

Horaires : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sauf dimanche et férié (contre 08h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00).



Voies concernées par la zone bleue sur le secteur Cours Grandval (Av. Dr Ramaroni-rue Rossi)/Cours Général Leclerc/rue Capitaine Livrelli/rue Major Lambroschini/Bd Pascal Rossini (Ave Dr Ramaroni – Bd A. Landry)/Bd Lantivy/rue Maréchal Ornano/Rue Général Levie/rue Général Fiorella/Av. Jean-Jérôme Levie/rue Jean-Baptiste Marcaggi/  
Les parkings de surface du port Charles Ornano, de la Gare, de l'Amirauté et de la Place Miot.

### Zones de stationnement expérimental limité à 01h30

Afin de permettre l'accessibilité à certaines voies commerçantes situées en périphérie du centre ville, non couvertes par du stationnement payant, il est proposé de créer de nouvelles zones limitées à 1h30 mn de stationnement dont le contrôle sera effectué par un disque européen de stationnement. Ce disque apposé de manière visible à l'intérieur du véhicule devra indiquer l'heure d'arrivée.

Ces zones pourront compter entre 10 et 20 places chacune en fonction des spécificités des voies.

Voies pouvant être concernées à titre expérimental sur le secteur:

Bld Madame Mère/Bld Fred Scamaroni/Av. Bévérini Vico/rue du Colonel Colonna d'Ornano/rue Del Pelegrino

**Horaires** : 9h00-12h00 14h00-19h00 tous les jours sauf dimanches et fériés.

**Pour connaître les nouvelles modalités en détails consultez le site de la Ville [www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr) ou contactez le service horodateurs à la cité Grossetti ou au 04 95 51 52 55).**

### Déjections canines, valeur : 135€

135€. C'est le montant de l'amende que risque le propriétaire de chien qui laisse sur la chaussée la déjection de son animal. Les mentalités ont certes commencé à changer, mais il reste quelques récalcitrants, il suffit d'observer quelques rues en particulier pour s'en rendre compte. Après une première phase de sensibilisation en interpellant la personne en faute, les policiers municipaux pourront infliger une amende en bonne et due forme.

## Le complexe Pascal Rossini

Superficie : 7938 m<sup>2</sup> - capacité d'accueil public : 819.  
21 agents du personnel .

Le rez-de-chaussée est composé d'une partie sportive (piscine et gymnase), vestiaire, salle polyvalente et bureaux. En étage, tribunes de 150 places et à l'extérieur un plateau sportif.

Montant travaux 2014 et 2015 : 39 000 € TTC

**Prévisions.** Concernant la piscine, des travaux de réfection des plages et bassins (étanchéité et revêtement) sont prévus en 2019 et 2020 pour un montant estimé à 500 000 €. L'équipement nécessite

une réfection des zones de vestiaires et des douches.

Concernant le gymnase, suite à la visite de la commission communale de sécurité, des travaux de mise aux normes seront engagés dès cette année (30 000 € pour les garde-corps, 6 000 € pour des travaux d'électricité, 15 000 € pour des travaux concernant le désenfumage des locaux).

Les espaces de vestiaires sont également à rénover.

Des travaux de mise en accessibilité des gradins (gymnase et piscine) sont envisagés pour près de 120 000 €.

## Cours Grandval et général Leclerc

Cette artère importante du quartier possède une très large emprise, agrémentée d'alignements de platanes. Elle comprend deux voies de circulation avec du stationnement longitudinal de part et d'autre. Sur sa partie haute, les trottoirs permettent souvent un stationnement supplémentaire au détriment des piétons. Cette artère fera à moyen terme (4 à 5 ans) l'objet d'un aménagement de l'espace avec une sécurisation des cheminements piétons, une réorganisation du stationnement, des aménagements paysagers et urbains adéquats ainsi que les travaux de chaussée et d'hydraulique.



**Le stationnement.** Résidents du quartier, promeneur ou automobiliste, nul ne peut ignorer les problèmes de stationnement anarchique le long du cours général Leclerc. Sur la voie en double-file comme sur les trottoirs les voitures créent une gêne en termes de sécurité, de circulations automobiles et piétonnes. Face à ce constat, la Ville étudie le réaménagement du cours Grandval et du cours général Leclerc, afin de trouver la meilleure configuration pour répondre au mieux des exigences des riverains, notamment l'accroissement des places de parking tout en préservant l'aménagement

paysager. Plusieurs projets seront présentés à la population dans le cadre d'une concertation.

**2020** réaménagement cours Général Leclerc (trottoirs + plantations pour plus de 450 000€) et travaux en régie en attendant (sécurisation des trottoirs et plantations)

- réfection trottoirs cours Grandval (206 000 €)

## Encourager les modes de transports en mode « doux »

**Déplacez-vous autrement...**  
La **CAPA** vous propose une alternative éco-responsable

**3 circuits à Ajaccio**

- ▶ Diamant ▶ Grandval ▶ Casone **Nouveau**
- ▶ Albert 1<sup>er</sup> ▶ Madame Mère ▶ Casone **Nouveau**
- ▶ Gare CFC ▶ Rue Fesch ▶ Citadelle

**Vous pouvez monter dans l'Aiaccina à tout moment en faisant signe au conducteur !**

Un service gratuit de navettes électriques pour se déplacer facilement en centre-ville, adapté aux personnes à mobilité réduite.

Renseignements : 04 95 10 55 86 - [www.co-ajaccien.fr](http://www.co-ajaccien.fr)  
\* prix d'un appel local

Le nombre d'Aiaccini a été augmenté et ses circuits développés. L'utilisateur peut ainsi se rendre facilement vers la place Miot ou encore le Casone sans emprunter la voiture.

**La navette maritime.** Se rendre à Porticcio sans encombre en toute tranquillité après avoir traversé le golfe au départ du port Tino Rossi c'est ce que propose le service de navette maritime mis en service par la Capa, pour encourager les déplacements doux. Et c'est gratuit.

## La lutte contre le bruit

Le bruit fait partie des nuisances les plus fortement ressenties, il a également des répercussions sur la santé. Afin de répondre le plus efficacement possible aux attentes de la population, le maire dispose de nombreuses compétences dans le domaine des nuisances sonores. La réglementation contre les bruits de voisinage a été renforcée pour lui donner les outils nécessaires afin de gérer les réclamations des habitants de la commune. Le jour (6h-20h), la police municipale intervient. Le service communal Hygiène et Santé peut venir dans votre appartement ou établissement effectuer une mesure du bruit et selon sa nature, vous conseiller dans vos démarches. Le service peut également entreprendre une phase de conciliation et rencontrer le fauteur du trouble afin de trouver une solution. En cas d'infraction caractérisée, la plainte peut être transmise au parquet et aboutir sur une sanction. La nuit, les plaintes doivent être adressées à la police nationale. La procédure destinée à la population est consultable sur le site de la Ville ([www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)) et au service Hygiène et Santé (rue des Trois Marie).

Mais la lutte contre le bruit ne se limite pas au traitement des réclamations. Elle doit aussi s'envisager sous la forme d'actions de prévention. C'est pourquoi une concertation avec les responsables d'établissement est prévue avant la période estivale. S'en suivra une prise d'arrêtés municipaux réglementant les horaires et le niveau sonore admissible.

## Pour une occupation raisonnée du domaine public

Avec la création d'un nouveau service au sein de la municipalité, la direction du commerce et de l'artisanat, c'est une nouvelle gestion de l'occupation du domaine public que la municipalité entreprend. Après un premier diagnostic et une concertation avec les commerçants qui aura lieu en mars, un travail en commun est réalisé entre la direction de l'accessibilité, la direction de la gestion des risques, la direction de l'urbanisme et la direction du commerce et de l'artisanat, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes d'occupation du domaine public.

Un règlement de l'occupation du domaine public sera mis en place pour deuxième trimestre 2016. La délimitation matérialisée (marquage

au sol) de l'occupation temporaire du domaine public sera effective pour la prochaine saison estivale.

La rédaction en cours d'une charte de la vie nocturne et d'une charte de l'activité commerciale permettra par ailleurs de pouvoir disposer de documents de référence. Et pour faciliter les procédures amiables ou contentieuses, les agents du service « halles et marchés » seront équipés en mai prochain de tablettes numériques qui leur permettra, en temps réel, de constater et d'informer leur hiérarchie dans le cas d'un non-respect de l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public.

## Le CCAS au plus près des besoins, Cité Grossetti et à domicile

### La maison des aînés

Lieu d'accueil des séniors la Maison des Aînés favorise le lien social, oeuvre pour le bien vieillir et favorise la citoyenneté et l'implication des séniors dans la société. Des activités, des ateliers et des animations sont proposés tout au long de l'année, dont les Thés dansants, ainsi que des sorties à thème.

Ce lieu convivial est animé par 27 bénévoles séniors. En 2015, 578 personnes se sont rendues à la Cité Grossetti pour un total de 6 161 visites.

- Les temps forts :

### Le voyage des retraités :

Depuis 2015, le CCAS a engagé un partenariat avec l'ANCV et la CARSAT, pour proposer aux séniors de la Ville d'Ajaccio un séjour de 8 jours avec des prestations de qualité et adaptées à leurs besoins.

44 retraités sont partis dans les Pyrénées Catalanes en 2015.

La semaine bleue :

**La Semaine Bleue**, semaine nationale des retraités et personnes âgées, est un moment privilégié qui vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations et des institutionnels. Chaque année le CCAS de la Ville d'Ajaccio organise cette semaine qui mobilise un fort partenariat aussi bien en interne (18 services de la Ville) qu'en externe (30 partenaires différents : associations, institutions, entreprises privées,... etc) En 2015 plus de 30 activités différentes ont été mises en œuvre et ont rassemblé 223 séniors venus de toute la Ville pour participer à cette manifestation.

-Les perspectives 2016 de la maison des aînés :

Développer les partenariats pour offrir un éventail toujours plus varié d'activités et d'ateliers aux séniors, développer des actions avec les EPHAD et les associations d'aide à domicile. Enfin proposer aux séniors un nouveau service : « Transport séniors ».

**Portage de repas à domicile.** Toute personne de plus de 60 ans et /ou handicapée résidant sur la commune peut bénéficier de ce service.

**Les paniers de la solidarité.** Le dispositif permet aux seniors, issus des minimas sociaux, de bénéficier chaque mois d'un panier très complet. Parallèlement une action éducative, portant sur la nutrition et la participation à des ateliers cuisine, est dispensée auprès de ceux qui le souhaitent. Les paniers sont distribués à la Maison des aînés ou livrés à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.